

COMMUNE DE SAINTE MARIE DE CUINES

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU JEUDI 7 AVRIL 2022 À 20H.

L'an deux mille vingt-deux, le sept du mois d'avril à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Sainte-Marie-de-Cuines se sont réunis en séance ordinaire, au lieu habituel de la Mairie sous la présidence de Monsieur Philippe GIRARD, Maire en exercice.

Nombre de Conseillers en exercice : **15**

Etaient présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux 12:

BELHADDAD Abdelhamid, BORDON Gérard, BOZON-VIAILLE Françoise, DA SILVA Emmanuel, DELEGLISE Christian, GIRARD Philippe, GROS Bernard, LAPERROUSE Madeleine, LEMAITRE Christophe, MORVAN Yves, ROSTAING Laurence, SORNET Emilie.

Absents 3 : CORONEL Célia, MARTIN-COCHER Olivier, SCHNEIDER Laëtitia.

Procurations 3 : CORONEL Célia à SORNET Emilie

MARTIN-COCHER Olivier à GIRARD Philippe

SCHNEIDER Laëtitia à ROSTAING Laurence.

Secrétaire de séance : Françoise BOZON-VIAILLE et Madeleine LAPERROUSE.

Validation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 3 mars 2022.

Le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 23 mars 2022 sera approuvé ultérieurement

ORDRE DU JOUR :

I. PRESENTATION ET DELIBERATION DU PROGRAMME FORESTIER ONF POUR 2022 ET DEMANDE DE SUBVENTION ;

Christian DELEGLISE expose le programme forestier

Le programme de coupes prévu en 2022 :

- exploitation partielle de la parcelle 23 (près du canal de décharge), pour 400 m³ et une recette attendue de 25 250 €.

- exploitation de la parcelle 6 (emprise des futures pistes du Faily) 100 m³ d'affouage et de bois façonnés bord de route pour une recette prévue de 4 850 €

Les travaux d'entretien prévus en 2022 :

- élagage et curage des rigoles métalliques : 1 840 €

- entretien des sentiers sur quelques secteurs : 5040 €

En investissement : 4 projets

- fourniture et pose d'un panneau signalétique pour la piste forestière du Villaret : 720 €
- dans le cadre du Plan de Relance de l'Etat : plantations de 900 mélèzes et 600 épicéas sur la parcelle 30 pour 15 415 € aidées à 80% (12 331 €)
- création de 4 pistes au Faily pour 12 790 € (aides possibles 4 240 €)
- reprise du lacet en direction de Pierre Brune pour faciliter le passage des grumiers : 1910 €

Il faudra prévoir l'élagage de la piste du Toral et terminer la pose de panneaux sur les différentes routes forestières.

Le budget prévisionnel montre des recettes attendues à hauteur de 48 507 € pour des dépenses de 59 935 € soit un déficit de 11 428 €.

Cependant le bois Energie n'est pas valorisé : l'économie réalisée par l'utilisation des plaquettes dans notre chaufferie bois au lieu du gaz n'est pas prise en compte dans le bilan.

Situation de la forêt par rapport à l'aménagement :

Une grande quantité de bois couchés ou scolytés a été remarquée notamment sur des parcelles privées. De nombreux propriétaires avaient cédé par le passé ce bois à la commune pour alimenter la chaufferie commune.

Au niveau des Teppes Rouges et l'Uliette, la commune va lancer une enquête pour retrouver les propriétaires d'une parcelle enclavée dans la forêt communale afin de l'inclure.

Nous profiterons de la présence des engins lors de la création des pistes au Faily pour ouvrir la piste jusqu'à Pierre Brune.

VOTE pour le programme ONF proposé : 15 pour

II. VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2022 ;

Philippe GIRARD rappelle les taux en vigueur : 21.13 % sur le foncier bâti et 85.81 % sur le foncier non bâti.

Il propose de conserver ces taux, vu que les contribuables devront subir cette année l'augmentation de 3.4 % des bases locatives imposée par l'Etat.

VOTE pour le maintien des taux actuels : 15 pour

III. VOTE DU COUT DU SERVICE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT ;

M. le Maire rappelle les tarifs des abonnements et consommation de l'eau et l'assainissement pour l'année 2021 :

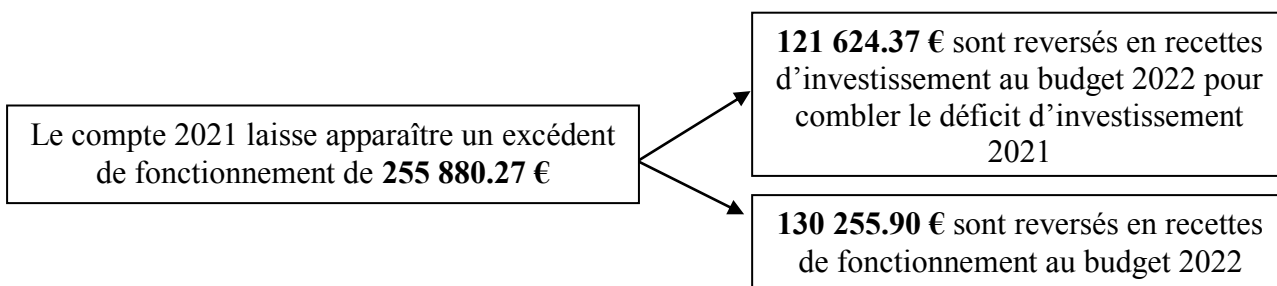
- Abonnement eau : 12 € par an
 - Abonnement assainissement : 24 € par an
 - Consommation eau : 0.6 €/m³
 - Consommation assainissement : 0.8 €/m³
- } Soit 1.7 €/ m³ ht (2.17 €/m³ ttc) sur la base de 120 m³.

Il propose de ne pas augmenter ces tarifs pour l'année 2022.

VOTE : 15 pour

IV. VOTE DE L'AFFECTATION DU RESULTAT - COMMUNE, EAU ET ASSAINISSEMENT DU BUDGET 2021 ;

Pour le budget communal :



Pour le budget eau et assainissement :

Le compte 2021 laisse apparaître un excédent de fonctionnement de **44 940.88 €**.

Vu l'abondement de 85 000 € par le budget de la commune, on propose de reverser la totalité de la somme en recettes d'investissement pour combler le déficit 2021.

VOTE : 15 pour

V. VOTE DU BUDGET PRIMITIF DE LA COMMUNE 2022 ;

Le budget a été présenté lors de la séance du 23 mars 2022. Philippe GIRARD explique que suite à de petits ajustements, il s'équilibre à 1 425 169.71 € en fonctionnement et à 766.810.57 € en investissement.

Voici quelques montants tirés des différents chapitres :

A. En fonctionnement : 1 425 169.71 €

- pour les dépenses

- Chapitre 011 : charges à caractère général : 490 338 €
- Chapitre 012 : charges de personnel : 367 191 €
Soit + 30 000 € par rapport au budget 2021 : l'écart est dû :
 - pour 20 000 € à l'embauche d'un agent pour compenser un départ en retraite en fin d'année (l'hypothèse de date d'embauche est le 1^{er} mai soit 8 mois de recouvrement)
 - pour 7 000 € au passage de droit d'un agent (qui était jusque-là à temps partiel) à 35 heures par semaine
 - pour 3 000 € à la revalorisation de la grille indiciaire au 1^{er} janvier 2022, à la participation à l'assurance prévoyance des agents et à l'augmentation de certaines charges (Assurance statutaire SOFAXIS – Centre de Gestion)
- Chapitre 65 : autres charges de gestion courante : 178 657.79 € dont 85 000 € pour abonder le budget de l'eau
- Chapitre 66 : charges financières : 56 600 €

Le virement à la section investissement s'élève à 234 422.37 €.

- pour les recettes

- Chapitre 73 : impôts et taxes : 875 098 €
- Chapitre 74 : dotations et participations : 124 495.81 €

A noter une recette de 73 644 € versée par l'Etat en compensation de l'exonération de la taxe d'habitation (supprimée par la loi de finances 2020). Ce montant correspond à la part départementale de la taxe foncière qui est reversée aux communes.

- Une partie de l'excédent de fonctionnement 2021, le reste sert à équilibrer le déficit d'investissement.

B. En investissement : 766 810.57 €

- pour les dépenses

- Le déficit d'investissement de 121 624.37 € est dû en partie à des recettes non perçues (80 000 €)
- Les charges financières (emprunts) s'élèvent à 174 034.20 € soit 20 % de nos dépenses.
- Les travaux portent en priorité
 - sur la voirie (entrée Nord de la commune 115 000 €)
 - les bâtiments (39 100 € dont 31 000 € pour la 2^{ème} tranche du remplacement des modules de chauffage dans les bâtiments publics et 8 100 € pour la 1^{ère} tranche du remplacement des fenêtres du bâtiment de la mairie)
 - la modernisation de la chaufferie et l'étude de l'extension du réseau de chaleur
- Les travaux d'amélioration de l'éclairage public se poursuivent à hauteur de 80 000 € afin d'équiper en LEDS toute la commune

- pour les recettes

- Le virement de la section de fonctionnement 234 422.37 €
- L'excédent de la section de fonctionnement 2021 capitalisé de 121 624.37 €
- Le FCTVA (compensation de la TVA reversée par l'Etat) de 57 591.36 €
- Le produit de cessions de terrains pour 55 700 € (vente du terrain du lotissement de la Boucle des Peupliers, et parcelle du Mas de la Scie)

VOTE pour le budget présenté : 15 pour

VI. VOTE DU BUDGET PRIMITIF EAU ET ASSAINISSEMENT 2022 ;

Il est présenté par Christian DELEGLISE

En fonctionnement : le budget s'équilibre à 212 561.32 €

- pour les dépenses

- Chapitre 011 : charges à caractère général (sous-traitance et maintenance) : 104 300 €
- Chapitre 023 : reversement à l'investissement : 82 626.79 €
- Chapitre 042 : amortissements : 18 743.53 €
- Chapitre 66 : charges financières : 5 891 €

- pour les recettes

- Chapitre 70 : produits des services : 118 000 €.

Suite à l'augmentation du prix de l'eau votée en novembre 2020, nous avons perçu une recette supplémentaire de 10 000 €.

- Chapitre 74 : subventions d'exploitation : 85 000 €, abondement de la commune pour pouvoir engager les travaux prévus.

En investissement : le budget s'équilibre à 173 493.03 €

- parmi les dépenses

- Chapitre 01 : déficit reporté de 2021 : 32 168.71 €

- Chapitre 23 : - travaux de mise en conformité du réservoir du Mont avec traitement de l'eau par UV : 42 000 € (travaux effectués en 2021 facturés en 2022)
 - travaux pour le traitement de l'eau par UV à Champfleury : 47 600 €
 - sécurisation du périmètre de la source et réservoir du Mont : 16 000 €
 - aménagement à la STEP (vannes) : 9 600 €
- Chapitre 16 : remboursement des emprunts : 9 263 €

- parmi les recettes

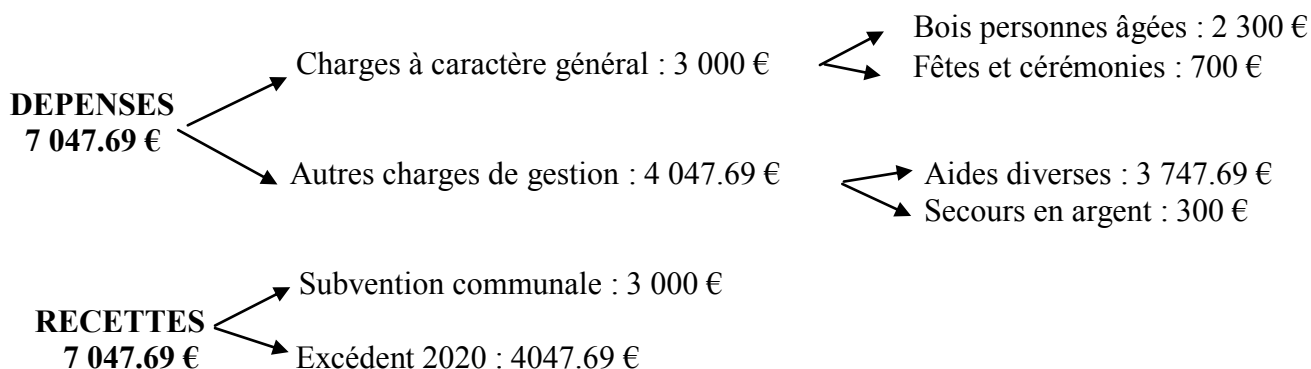
- Chapitre 021 : virement de la section d'exploitation : 82 626.79 €
- Chapitre 13 : subventions d'investissement : 25 700 € pour les travaux à Champfleury
- Chapitre 10 : excédent de fonctionnement 2021 : 44 940.88 €

VOTE pour le budget présenté : 15 pour

VII. VOTE DU BUDGET DU CCAS

Madeleine LAPERROUSE rappelle que le budget de la commission est voté lors de la réunion du conseil d'administration.

Elle a eu lieu le 18 mars 2022. Le budget s'équilibre à 7 047.69 € et a été voté à l'unanimité.



VIII. VOTE DES DEMANDES DE SUBVENTIONS ETAT, REGION ET DEPARTEMENT POUR 2022 ;

Le Conseil doit autoriser le Maire à demander :

- les subventions les plus hautes possibles :
 - à l'Etat dans le cadre de la DETR (Dotation d'Equipeement des Territoires Ruraux)
 - à la Région
 - au Département dans le cadre du FDEC (Fonds Départemental d'Equipeement des Communes)
- les autorisations d'anticiper les travaux avant l'attribution des subventions

Ces subventions serviront au financement de divers travaux d'investissement notamment :

- l'éclairage public
- la chaufferie communale

VOTE pour autoriser le Maire à demander les subventions et l'autoriser à anticiper les travaux : 15 pour

Le conseil autorise le Maire à faire toutes les démarches nécessaires.

IX. DELIBERATION CONCERNANT LE LOYER DU GRAND CHATELARD

Suite au courrier des gérants du "Grand Châtelard" demandant une baisse du loyer au vu de difficultés financières, les élus ont tenu à rencontrer Mme CHAPPUIS et M. ALLENE.

Les élus ont rappelé les aides déjà octroyées :

- une baisse de 50% du loyer pour les mois de septembre et octobre 2020
- une annulation des loyers de novembre et décembre 2020
- une baisse de 50% du loyer de janvier à décembre 2021.

M. le Maire indique que le loyer initial (1033.44 € ttc) a été reconduit au 1^{er} janvier 2022 au vu de la reprise de l'activité. Il comprend le commerce et celui de l'appartement (100 m²).

Le conseil est conscient que les gérants disposent d'un outil moderne, au vu des travaux engagés par la commune, qui devrait leur permettre de dégager une activité satisfaisante avec des périodes d'ouverture plus conséquentes.

Le conseil propose de maintenir le loyer actuel et de revoir les gérants après la saison estivale pour faire un nouveau point.

Le conseil demande à avoir connaissance du bilan d'activité de l'année 2021, ainsi que du budget prévisionnel de l'année 2022.

VOTE pour maintenir le loyer actuel : 15 pour

X. DIVERS :

- Gérard BORDON rappelle qu'en 2017 la commune, pionnière au sein de la 4C pour cette pratique, avait opté pour l'extinction de l'éclairage public de 0 h à 4 h. En parallèle, elle avait entrepris un plan de remplacement des lampes classiques par des lampes type LED. En 2021, l'extinction de 0 à 4h et l'équipement de 75% du réseau en LED ont généré, une économie de plus de 10 000 €.
- Il indique également que cette année encore l'état devrait subventionner de façon importante les travaux liés aux économies d'énergie.

Pour faire davantage d'économie et suivre les communes voisines qui ont emboité le pas et élargi "l'éventail", il propose :

- une extinction de 0 h à 5 h.
- la fin de l'équipement en lampes LED sur toute la commune et notamment sur les mats équipés de lanternes (la somme correspondante est prévue au budget)

VOTE pour l'extinction de l'éclairage public de 0 h à 5 h (hors hameaux) : 14 pour et 1 abstention (Bernard GROS)

Pour les hameaux, Gérard BORDON propose d'équiper Le Mont d'en bas en LED (Le Mont d'en Haut et Champfleury étant déjà pourvus). Il suggère également de mettre en place sur point d'éclairage une horloge programmable. L'objectif étant de programmer une extinction (de 0 à 5 heures) d'un mat sur deux (à définir avec les riverains) et de diminuer la puissance (de 0 à 5 heures) sur les autres mats.

VOTE pour étudier la diminution de la puissance de l'éclairage et l'étude de coupure d'un mat sur deux: 14 pour et 1 abstention (Bernard GROS)

- La commune mettra la salle polyvalente à disposition de Pôle Emploi le 2 mai pour des tests psychotechniques en vue du recrutement pour Intermarché

- Gérard BORDON informe le conseil que 5 personnes ont été reçues pour le poste de secrétaire à pourvoir (35 h hebdomadaires).
La phase de recrutement se poursuit avec la programmation d'un deuxième entretien pour les candidatures les plus intéressantes.
- Le conseil propose de réserver l'appartement libre situé dans le bâtiment de la mairie pour la venue éventuelle d'une famille ukrainienne.

La séance est levée à 23h 30